



USM GAGNY ESCRIME

CERTIFICAT MEDICAL 2010 - 2011

Madame, Monsieur,

Afin que nous puissions demander votre licence permettant la pratique de l'escrime vous devez nous fournir un certificat médical de non contre-indication. Ce certificat est obligatoire, autant pour la pratique en entraînement et loisir, que pour la pratique en compétition. Pour la compétition le médecin doit autoriser la participation en compétition et éventuellement le simple sur-classement (participation dans la catégorie immédiatement supérieure). Ces mentions sont autorisées par défaut (votre médecin doit rayer la ligne s'il ne l'autorise pas). Le certificat est valide pour l'entraînement et le loisir jusqu'au 31 août de l'année de référence de la licence, pour la compétition il doit avoir moins d'un an au jour de l'épreuve où il est présenté. Les contrôles sont stricts. Merci de consulter votre médecin habituel et de nous remettre le plus rapidement possible le certificat ci-dessous complété.

Je soussigné, Docteur.....

Atteste avoir délivré à M.....

Né(e) le.....

Un certificat de non contre-indication à la pratique de l'escrime. -

Autorise la participation aux compétitions dans sa catégorie (*) -

Autorise le simple surclassement (*)

Date, signature et cachet du Médecin

(*) Rayer les mentions inutiles